



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	29 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 27 juin 2023
Date d'affichage : 27 juin 2023

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (Suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Claude DENIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

Absents :

Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Pierre LYAN, Rémy PETOTON

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-88 : LECTURE PUBLIQUE - CONVENTION DE PRET AVEC LES MAIRIES DANS LE CADRE DES TAP

Rapporteur : Stéphane CHABANON

La réforme des rythmes scolaires est source de sollicitations pour les bibliothèques et contribue à la structuration de partenariats.

La participation aux TAP affirme le rôle de la bibliothèque auprès des enfants : rôle éducatif, lieu de découverte et d'enrichissement, lieu ressource pour l'éducation et les loisirs, lieu culturel.

Le prêt de documents aux équipes éducatives des TAP est le fruit d'un partenariat entre les mairies du territoire et Plaine Limagne, matérialisé par la signature d'une convention entre Plaine Limagne et chaque mairie. Ce partenariat sera valable pour l'année scolaire.

L'objectif :

- Permettre aux équipes éducatives des TAP d'emprunter des documents pour animer les temps d'accueil périscolaires.

Le prêt :

Une carte est établie au nom de la mairie et des conditions de prêt particulières sont définies :

- Prêt de 20 livres et 2 jeux par mairie (hors nouveautés) sous la responsabilité de Monsieur ou Madame le maire
- Durée de prêt de 6 semaines (non renouvelable)
- Responsabilité de la mairie en cas de pertes ou détériorations de documents empruntés par l'équipe éducative des TAP avec remplacement des documents abîmés ou perdus
- Retour de l'ensemble des documents assuré par l'équipe éducative des TAP

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président à signer les conventions entre la communauté de communes et les mairies du territoire ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,

Claude RAYNAUD



Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le

Le président,

17 juillet 2023

